

# La lettre de la **CEHJ**

Les huissiers de justice dans l'Union européenne



n°1-2012

# Ivo GOEYENS

Président de la CEHJ,  
Président de la Chambre des huissiers de justice de Belgique

## Notre ambition européenne

L'engagement des professionnels du droit est un élément essentiel de l'achèvement de la construction de l'espace judiciaire européen. Leur implication est fondamentale pour atteindre l'objectif d'une culture judiciaire commune et, à terme, un rapprochement significatif du droit et de l'accès au droit. Ils sont en effet quotidiennement aux côtés de chaque citoyen et de chaque entreprise afin de renforcer les garanties procédurales et d'inscrire pleinement dans l'usage judiciaire les technologies de l'information et de la communication.

La reconnaissance et l'exécution des décisions judiciaires et l'amélioration de l'administration de la justice sont les objectifs concrets de cette vision européenne. Les huissiers de justice, garants des droits du citoyen européen et acteurs de la sécurité juridique transfrontière, trouvent naturellement leur place au sein de ce projet politique.

Les institutions européennes encouragent les professions juridiques et judiciaires à s'organiser pour assurer cette sécurité juridique transfrontière, dans le respect des institutions nationales et des cultures juridiques de chaque Etat membre.

Depuis plusieurs années, la question de la nécessité de la mise en place d'une initiative pour la promotion des activités des huissiers de justice en Europe a été au centre des préoccupations des huissiers de justice européens. Plusieurs éléments avaient nourri cette réflexion : l'expérience issue de la mise en œuvre des premiers projets européens pilotés par la profession, la multiplication des instruments européens intéressant directement les activités des huissiers de justice et la nécessité d'engager des réflexions collectives.

L'Union européenne lance des défis spécifiques à la profession d'huissier de justice.

Le développement du droit de l'Union européenne dans le domaine de la coopération judiciaire civile et commerciale constitue une spécificité légitime par rapport aux questions internationales. Cette situation justifie l'urgence de la mise en place d'une structure spécifique à l'Union européenne et des actions adaptées à ces enjeux, afin que l'huissier de justice devienne un acteur clef de l'espace européen de justice au même titre que les autres professions judiciaires.

C'est pour organiser cet espace de coopération entre les huissiers de justice européens que la Chambre nationale des huissiers de justice de Belgique, la Chambre des huissiers de justice du Grand - Duché de Luxembourg et l'*Associazione Ufficiali Giudiziari in Europa* (Italie) et la Chambre nationale des huissiers de justice de France ont décidé de créer, le 24 avril 2012, la Chambre européenne des huissiers de justice (« CEHJ »).

Cette *Lettre* marque le début de l'aventure de cette nouvelle structure.

## Le point de vue de Carlos Calvo

Vice-président de la CEHJ, Président de la Chambre des huissiers de justice du Grand Duché de Luxembourg

La CEHJ a vocation à accueillir les organes nationaux représentatifs de la profession d'huissier de justice des 27 Etats membres de l'UE et nous espérons qu'ils nous rejoindront nombreux dans les prochains mois.

# ■ Les objectifs de la Chambre européenne des huissiers de justice

Les objectifs de la CEHJ sont :

- la promotion et le développement des activités des huissiers de justice, quelle que soit leur dénomination dans les Etats Membres, et au-delà de la différence de statuts et de missions qui leur sont confiées dans ceux-ci ;
- l'expression des décisions communes de ses Membres auprès des autorités européennes, à titre consultatif et en vue de l'élaboration de la législation européenne ;
- la diffusion des meilleures pratiques dans le domaine de l'application du droit européen par les huissiers de justice ;
- la mise en œuvre d'actions de formation des huissiers de justice aux instruments européens ;
- la mise en œuvre d'outils techniques et informatiques permettant d'améliorer l'efficacité des instruments européens et la coopération des huissiers de justice, en vue d'accroître la sécurité juridique pour les citoyens et les entreprises;
- la diffusion d'informations relatives aux activités des huissiers de justice auprès des citoyens européens ;
- le renforcement des liens professionnels entre ses Membres et l'harmonisation de leurs politiques sans préjudice de leurs statuts nationaux respectifs ;
- la collecte, le traitement et la transmission de toute information pouvant concerner et intéresser les huissiers de justice dans la sphère européenne, contribuer au contrôle et à l'évaluation de l'application juridique des instruments normatifs en matière civile et commerciale, compris comme un ensemble cohérent d'outils servant le même objectif de construction d'un espace judiciaire européen ;
- la réalisation de tous travaux d'étude et de recherche au service de ses Membres et / ou en collaboration avec ceux-ci en vue de favoriser et améliorer la pratique des huissiers de justice dans l'espace européen, d'assurer et défendre des intérêts de ses Membres et développer leur coopération ;
- la promotion de ses activités auprès des organisations internationales ou des Etats tiers.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, la Chambre européenne des huissiers de justice – qui est composée à ce jour de ses quatre membres fondateurs (Belgique, Luxembourg, Italie, France) – a vocation à accueillir, à terme, les organes nationaux représentatifs de la profession d'huissier de justice des autres pays qui font partie actuellement de l'Union européenne.

## Conférence de lancement de la Chambre européenne des huissiers de justice

La conférence de lancement de la Chambre européenne des huissiers de justice se déroulera mardi 25 septembre 2012, de 17h00 à 19h00, au sein du Parlement européen, à Bruxelles, dans une salle mise à notre disposition. Cette conférence sera suivie d'un cocktail amical.

Toutes les personnes intéressées peuvent se rapprocher de la CEHJ : [cehj@cehj.eu](mailto:cehj@cehj.eu)

## ■ La Conférence finale du projet EJE

Cofinancé par l'Union européenne pour une durée de deux ans, le projet EJE, qui réunit les organisations représentatives de la profession d'huissier de justice en Allemagne, en Belgique, en Ecosse, en France, en Hongrie, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Pologne, a été lancé en juin 2010 en vue de contribuer à l'amélioration de l'exécution des décisions de justice en Europe.

En présence de représentants des institutions européennes, dont Fernando Paulino Pereira, Chef de l'unité « Coopération judiciaire civile » au sein du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, et de Saskia Kleine-Tebbe, en charge des questions *e-justice* au sein de la Commission européenne, de représentants de ministères de la justice des Etats partenaires, dont les Etats participants au projet e-codex, de magistrats, d'huissiers de justice mais également de représentants d'associations européennes de consommateurs ou de chambres de commerce et d'industrie, les partenaires du projet EJE se sont réunis à Paris, le 18 juin 2012, pour faire un état des lieux des démarches entreprises et des avancées réalisées au cours de ces deux dernières années.

Ce projet s'était donné pour objectif d'améliorer l'exécution des décisions de justice en Europe. Il s'agissait, d'une part, d'offrir au citoyen européen l'information nécessaire à l'exécution des décisions de justice sur le territoire des différents Etats membres, pour un meilleur accès au droit, et d'autre part, de donner aux huissiers de justice européens les outils nécessaires au renforcement de la confiance mutuelle, pour une meilleure coopération dans leur fonction d'agents d'exécution. Pour atteindre ces objectifs, les partenaires du projet EJE ont mis en œuvre différentes actions et ont doté le projet EJE d'un instrument essentiel : le site Internet EJE – [www.europe-eje.eu](http://www.europe-eje.eu), qui met notamment à disposition du plus grand nombre des fiches d'information sur le droit de l'exécution ainsi qu'un annuaire européen des huissiers de justice.

Cette conférence, a été ainsi une belle opportunité de présenter les actions engagées et les résultats obtenus ces deux dernières années, de placer les huissiers de justice au cœur de la construction d'un espace européen de justice du fait de leur intervention, garante de sécurité juridique, en début comme fin de processus judiciaire, au cœur du processus décisionnel, en abordant notamment la question de la création d'une ordonnance européenne de saisie des avoirs bancaires et en présentant les prises de positions adoptées par les partenaires du projet EJE sur cette question, et *in fine* au cœur du développement de l'e-justice en mettre en lumière leurs actions novatrices et nécessaires en ce domaine.

La conférence finale du projet EJE s'est tenue le 19 juin 2012 à Paris



## ■ Suivi et développement du projet EJE

**A**u lendemain de cette conférence finale, s'est tenue, en présence de l'ensemble des partenaires du projet EJE à l'exception des Pays-Bas, le dernier comité de pilotage du projet EJE. Conformément à l'ordre du jour annoncé, les partenaires du projet EJE ont été invités à prendre des décisions quant aux suites à donner au projet EJE à l'expiration du cofinancement européen. Il a été décidé, à l'unanimité des partenaires présents (Belgique, Italie, Luxembourg, Pologne, Hongrie, Ecosse, Allemagne, France), de confier le suivi et les développements futurs du projet EJE à la Chambre européenne des huissiers de justice.

Conformément aux souhaits des partenaires du projet EJE, la CEHJ se voit ainsi confier le soin de poursuivre le développement du projet EJE de manière à l'étendre aux 27 Etats membres de l'Union européenne. A cette fin, la CEHJ s'attachera notamment à la production, en partenariat avec les pays concernés, de fiches d'information sur l'exécution des décisions de justice dans chacun des Etats membres de l'Union européenne, ainsi qu'à l'intégration des annuaires nationaux de ces Etats membres au sein de l'annuaire électronique européen EJE. Comme annoncé depuis l'origine, l'annuaire EJE a vocation devenir l'annuaire européen des huissiers de justice répondant à la fonctionnalité du portail « e-justice » prévu à cet effet. A cet égard, il a également été confié à la CEHJ le soin de travailler à la mise à disposition du portail e-justice des outils développés au sein du portail EJE.

La CEHJ ne manquera pas de vous faire part de ces développements dans les prochains numéros de cette *Lettre*.

Le point de vue de

**Jean-Daniel Lachkar**

**Vice-président de la CEHJ, Président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France**

Le projet EJE est et sera d'un intérêt certain dans la vie quotidienne du citoyen européen et dans la pratique des professionnels que nous sommes mais il ne saurait se résumer aux réalisations tangibles présentées aujourd'hui car il a été bien au delà : il a touché en profondeur notre sentiment d'appartenance à une profession qui devait désormais se réaliser sur la scène européenne, voire même notre sentiment d'appartenance à une profession européenne. En effet, pour faciliter la vie des citoyens et des entreprises et pour éviter que la diversité des législations demeure une source d'incompréhension mutuelle, le projet EJE a, pour la première fois de leur histoire, fait collaborer des huissiers de justice de justice européens, acteurs clés des procédures civiles d'exécution et de ce fait, acteurs majeurs de l'espace de justice européen.

## ■ Première présentation de la Chambre européenne des huissiers de justice aux institutions européennes

Avant même la conférence de présentation officielle de la Chambre européenne des huissiers de justice qui se tiendra à Bruxelles, dans les locaux du Parlement européen, le 25 septembre prochain, les membres de la Présidence ont rencontré divers acteurs de la scène politique européenne afin de leur annoncer, dès à présent, que les huissiers de justice se positionnaient sur la scène européenne par l'intermédiaire d'un interlocuteur unique : la Chambre européenne des huissiers de justice.

Reçus par des représentants du Parlement européen dont Christine Verger, Directrice des relations avec les parlements nationaux au sein de la Direction générale de la Présidence, et Antoine Cahen, chef d'unité de la Commission des Libertés Civiles, de la Justice et des Affaires Intérieures (LIBE), par Olivier Guersent, Chef de Cabinet de Michel Barnier, Commissaire du Marché intérieur, par Françoise Le Bail, Directrice de la Direction générale « Justice » ainsi que par Fernando Paulino Pereira, Chef de l'Unité « Coopération judiciaire civile » au sein du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, Ivo Goeyens, Président de la CEHJ, et Jean-Daniel Lachkar, Vice-président de la CEHJ, ont eu le plaisir de constater un engouement unanime à l'égard de cette nouvelle structure.

Christine Verger nous a félicité d'avoir créé cette structure ayant vocation à porter la voix unanime des huissiers de justice sur la scène européenne tout en s'étonnant du caractère tardif de cette création.

Françoise Le Bail a notamment insisté sur l'importance, pour ses services, de disposer d'interlocuteurs représentants les professions qui soient en mesure de faire remonter les informations pertinentes sans avoir à entrer en contact à cette fin avec chacune des organisations nationales et de faire valoir leur expérience et leur position sur les initiatives législatives en préparation. Françoise Le Bail a ajouté que la contribution des organisations européennes représentants les professions du droit était également un atout essentiel dans le développement de l'e-justice qui nécessite une collaboration concrète et spécifique entre les institutions européennes et les instances européennes représentants les professionnels du droit. Françoise Le Bail a souligné que les organisations européennes sont des relais d'une importance primordiale sur la scène européenne et que l'Union européenne ne pouvait être que favorable à la structuration des acteurs en Europe.

Enfin, nos différents interlocuteurs ont souligné l'importance de poursuivre l'implication dans le développement de l'e-justice et dans la formation des professionnels du droit, qui sont deux objectifs à part entière de la CEHJ. La formation des professionnels du droit est en effet un élément indispensable au renforcement de la confiance mutuelle, elle-même clef de voute de la reconnaissance mutuelle, elle-même pierre angulaire de la construction d'un espace européen de justice.

## Actualités législatives européennes

La proposition de règlement portant création d'une ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires (OESC), destinée à faciliter le recouvrement transfrontière de créances en matière civile et commerciale (COM(2011) 445 final), publiée par la Commission européenne le 25 juillet 2011, a été transmise au Conseil de l'Union européenne et au Parlement européen.

Du côté du Conseil de l'Union européenne, le Royaume-Uni a fait savoir qu'il faisait valoir son droit de retrait (opt out), à la différence de l'Irlande qui a annoncé sa participation (opt in). L'étude de la proposition a été entamée par le groupe de travail « Droit civil » et les négociations ont débutées.

Du côté du Parlement européen, le Député Raffaele Baldassare a été désigné rapporteur au sein de la Commission « Affaires juridiques » – saisie au fond – tandis qu'Elena Basescu a été désignée rapporteur au sein de la Commission « Affaires économiques et monétaires » - saisie pour avis. Le vote en Commission « Affaires juridiques » est annoncé pour novembre 2011 et sera suivi de près par un vote en session plénière.

Saisis conformément au Traité sur le fonctionnement l'Union européenne, le Contrôleur européen de la protection des données ainsi que le Comité économique et social européen qui ont rendu leurs avis qui sont disponibles aux adresses suivantes :

- <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:373:0004:0007:FR:PDF>
- <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.int-opinions.19925>

Pour leur part, les partenaires EJE avaient présenté des commentaires sur la proposition de règlement portant création d'une ordonnance européen de saisie conservatoire des comptes bancaires, qui est disponible à l'adresse suivante : [http://www.europe-eje.eu/sites/default/files/pj/actualite/eje\\_-\\_position\\_-\\_ordonnance\\_europeenne\\_de\\_sa\\_isie\\_conservatoire\\_des\\_comptes\\_bancaires.pdf](http://www.europe-eje.eu/sites/default/files/pj/actualite/eje_-_position_-_ordonnance_europeenne_de_sa_isie_conservatoire_des_comptes_bancaires.pdf)

La Chambre européenne assurera le relai de cette position et suivra avec attention les développements futurs, notamment au sein du Parlement européen et du Conseil, afin de faire valoir l'importance de l'intervention de l'huissier de justice dans une telle procédure, et de défendre en conséquence les intérêts des justiciables européens, dont la protection des droits doit être assurée. Le travail des huissiers de justice européens ne fait que commencer !

Le point de vue de

**Arcangelo D'Aurora**

Trésorier de la CEHJ,

Président de l'Associazione Ufficiali Giudiziari in Europa (Italie)

L'annuaire européen des huissiers de justice développé dans le cadre du projet EJE et qui a vocation à s'étendre à l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne sera une clef de voute dans la mise en oeuvre de cette procédure européenne de saisie conservatoire des avoirs bancaires.



n° 1 - 2012



**La lettre de la CEHJ**  
**Bulletin d'information**  
**de la CHAMBRE EUROPÉENNE**  
**DES HUISSIERS DE JUSTICE**

93 Avenue Henri Jaspar  
1060 Bruxelles (Belgique)  
Tél. (+32) 25 38 00 92  
Fax (+32) 25 39 41 11  
Email : [cehj@cehj.eu](mailto:cehj@cehj.eu)

Mise en page :  
Caroline Dewaele

Crédit photo :  
EJT, CEHJ, Fotolia

Société d'édition  
Rédaction - Réalisation  
Editions juridiques et techniques  
73, boulevard de Clichy  
75009 Paris  
Tél. : 01 45 26 41 61  
SARL au capital de 405 950 €  
Gérant : Thierry Bary

Impression :  
Imprimerie France-Quercy  
ZA Les Grands Camps  
46090 Mercues

Copyright - Il est interdit de reproduire  
intégralement ou partiellement sur  
quelque support que ce soit le présent  
ouvrage (art. L. 122-4 et L. 122-5 du  
Code de la propriété intellectuelle) sans  
l'autorisation de l'éditeur ou du Centre  
français d'exploitation du droit de copie  
(CFC) 20, rue des Grands Augustins  
75006 Paris.